

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/04/2026 - B2026/005044 - 2021 B 00250 - 893 634 352 - B2B2PARTNERS

**Rubriques**

31/12/2025 Amortissements 31/12/2025

Capital souscrit non appelé

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Frais d'établissement

Frais de recherche et développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial

Autres immobilisations incorporelles

Avances, acomptes sur immo. incorporelles

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel, outillage

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Avances et acomptes

**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Participations par mise en équivalence

Autres participations

Créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

**ACTIF IMMOBILISE**

0.00 0.00 0.00

**STOCKS ET EN-COURS**

Matières premières, approvisionnements

En-cours de production de biens

En-cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

**CREANCES**

Créances clients et comptes rattachés

6 600.00 6 600.00

Autres créances

12 857.15 12 857.15

Capital souscrit et appelé, non versé

**DIVERS**

Valeurs mobilières de placement

(dont actions propres : )

Disponibilités

35 144.60 35 144.60

**COMPTES DE REGULARISATION**

Charges constatées d'avance

**ACTIF CIRCULANT**

54 601.75 0.00 54 601.75

Charges à répartir sur plusieurs exercices


Primes de remboursement des obligations

Ecarts de conversion actif

**TOTAL GENERAL**

54 601.75 0.00 54 601.75

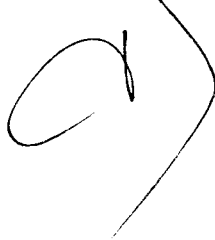
*Christophe Gajane*  
T.D.S.C.E

*le président*  


## Rubriques

31/12/2025

Capital social ou individuel ( dont versé : )		10 000.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		
RESULTAT INDICATIF DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		28 528.44
Subventions d'investissement		13 321.83
Provisions réglementées		
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>39 441.71</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>0.00</b>
Provisions pour risques		0.00
Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0.00</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		15 160.04
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
	<b>DETTES</b>	<b>15 160.04</b>
Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>54 601.75</b>

*Carlo Capone*  
*T. Tisc*  
*le président*  


# Compte de résultat

**B2B2PARTNERS**

Date d'impression 09/02/2026 à 16:02:04

Exercice 2025

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		550.00
	41 930.36	17 398.83
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES INDICATIF NET</b>	<b>41 930.36</b>	<b>17 948.83</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Autres produits		
	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>41 930.36</b>
		<b>17 948.83</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	20 975.82	4 735.80
Impôts, taxes et versements assimilés	384.11	51.66
Salaires et traitements	3 600.00	4 200.00
Charges sociales	1 294.08	1 539.76
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3.52	2.60
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>10 529.82</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15 672.83</b>
		<b>7 419.01</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>15 672.83</b>
		<b>7 419.01</b>
Rubriques	31/12/2025	31/12/2024

*Carthage auljeue*  
*TITISLÉ*  
*le président*

**Rubriques**

Produits exceptionnels sur opérations de gestion  
Produits exceptionnels sur opérations en capital  
Reprises sur provisions et transferts de charges

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion  
Charges exceptionnelles sur opérations en capital  
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise  
Impôts sur les bénéfices

	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	0.00	0.00
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	0.00	0.00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	0.00	0.00
	2 351.00	181.00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>41 930.36</b>	<b>17 948.83</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>28 608.53</b>	<b>10 710.82</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (INDICATIF)</b>	<b>13 321.83</b>	<b>7 238.01</b>

*Céline Lafosse*  
*T. TISSE le président*

**B2B2PARTNERS SAS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros**  
**Siège social : 85, impasse du Berlet 74410 Saint-Jorioz**  
**RCS ANNECY -B 893 634 352**

**DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 9 Février 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,  
LE NEUF FEVRIER  
A DIX HUIT HEURES,

Les actionnaires de la SAS B2B2PARTNERS se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été joints les pouvoirs et formules de vote par correspondance reçus des actionnaires, qui a été emmargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Tristan TISLE, président de la société.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Approbation des comptes,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoir pour les formalités,
- Rémunération du dirigeant

Puis il donne lecture de son rapport,

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, toutes précisions et explications sont données par la gérance, puis plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

### **Première résolution**

L'assemblée générale des actionnaires, après la lecture du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes annuels, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans le rapport ci-après :

- **Rapport d'activité** : Le chiffre d'affaire en ce quatrième exercice termine à 41930 € HT avec quasi exclusivement des facturations en prestations de service. La facturation concerne deux clients dont principalement 1233MOOVE. La croissance est forte avec une mission quasi à temps plein pendant les neuf premiers mois de l'année. A noter une facture n'a pas été réglée par 123MOOVE au 31/12/25 pour un montant de 6600€ TTC. Une relance de balance âgée à été menée et le règlement est arrivé début 2026.
- **Charges externes** : Elles ont augmentées au cours de l'exercice accompagnant la croissance de l'activité et tous les frais non engagés depuis 3 ans. Au total 20976 € H.T. composés essentiellement d'achats et charges externes.
- **Charges de personnel** : Cet exercice a été caractérisé par le versement d'un salaire réduit au minimum au dirigeant à partir jusqu'à fin juillet 2025. Le dirigeant a touché 3600€ nets.
- **Bénéfice** : Il ressort à 15673 € sur l'exercice avant impôts et 13321 € après impôts. A noter cette année aucun crédit impôt résultant de la formation du dirigeant.
- **Le bilan Actif/Passif** termine à 54602 € dont 10000€ de capital.
- La balance indique un solde sur compte bancaire LCL (512100) de 38054 € et une caisse (530000) de 6€.
- La balance âgée est nulle au 10 janvier 2026 tous les règlements clients ayant été reçus, aucune provision pour créance douteuse n'a été prise, n'ayant aucun litige à prévoir avec les comptes clients.

En conséquence, elle donne quitus au président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale des actionnaires approuve l'affectation du résultat effectuée à la clôture de l'exercice. En conséquence, le bénéfice de l'exercice qui s'élève à Treize Mille Trois Cent Vingt Et Un Euros Et Quatre Vingt Trois Centimes est affecté en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Troisième résolution**

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et son Président, savoir :

- Aucune convention de compte courant d'associés n'a été formalisée en 2025. Il n'y a donc pas de solde de compte courant à date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que M. Tristan TISLE n'a pas pris part au vote.

#### **Quatrième résolution**

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Cinquième résolution**

Les associés se sont exprimés pour fixer la rémunération du président, conformément à l'article 13 des statuts.

Les associés ont décidé que le président, Monsieur Tristan TISLE, ne percevra pas de rémunération en 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Diverses observations sont échangées, toutes précisions et explications sont données par le président.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à DIX NEUF HEURES TRENTE.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et tous les associés ou leurs mandataires.

Alexandre TISLE



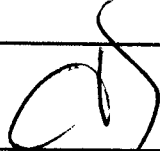

Tristan TISLE



**B2B2PARTNERS SAS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros**  
**Siège social : 85 impasse du Berlet, 74410 Saint-Jorioz**  
**RCS ANNECY 893 634 352**

**DECISIONS AG exercice 2025 DU 9 Février 2026**

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ACTIONNAIRES	ACTIONS	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL	SIGNATURE
1	Monsieur Tristan TISLE 85 impasse du Berlet, 74410 Saint-Jorioz	900	900		
2	Monsieur Alexandre TISLE Allée Saint Exupéry, 38490 Les Abrets En Dauphiné	100	100		
	Totaux	1 000	1 000	//////////////////// //////////////////// ////////////////////	//////////////////// //////////////////// ////////////////////

Nombre d'actionnaires : 2

Le président certifie que les deux actionnaires détiennent 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.